

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

A délibéré : 14

Ayant donné procurations : 1

L'an deux mil dix-sept, le six avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 31 mars 2017

Reçue en préfecture et

Certifiée exécutoire

Etaient présents : Mmes LEROY, ZOBENBULLER.
Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, FOLIN, GODILLOT, KASAD,
MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Secrétaire de séance :

Guy VERCHERE

Absents excusés :

M. Jonathan ERARD donne pouvoir à M. Georges BAY NOUAILHAT

01- OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

L'exposé du maire entendu et après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés, fixe les taux d'imposition de 2017 des trois taxes communales, comme suit :

- taxe d'habitation.....	11.05 %
- foncier bâti.....	12.01 %
- foncier non bâti.....	21.20 %

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01

M. MARCHE

- POUR : 12 :

Mmes LEROY, ZOBENBULLER, Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, GODILLOT, KASAD, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT, ERARD (pouvoir)

02-OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET EAU 2017 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente le budget primitif du budget EAU, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

-Dépenses = 131 783.00

-Recettes = 139 616.80

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 73 047.00

-Recettes = 73 047.32

Celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représenté.

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 05

Mrs. BAY NOUAILHAT. GODILLOT. MARCHE. MULIN. VIENT.

- POUR : 09

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BOGNON. FOLIN. KASAD. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. ERARD
(pouvoir)

03-OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

-Dépenses = 66 225.00

-Recettes = 70 025.35

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 119 942.00

-Recettes = 119 942.00

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représenté.

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 14

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. GODILLOT. FOLIN. KASAD. MARCHE.
MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT. ERARD (pouvoir)

04-OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET FORET 2017 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente le budget primitif du budget FORET, dont les résultats sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

-Dépenses = 14 310.00

-Recettes = 46 730.09

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 9 357.00

-Recettes = 9 357.00

Celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représenté.

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01 M. BAY NOUAILHAT

- POUR : 13

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs., BOGNON. GODILLOT. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT. ERARD (pouvoir)

05-OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente le budget primitif du budget PRINCIPAL, dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses = 453 725.00

-Recettes = 571 538.48

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses = 227 288.00

-Recettes = 227 288.00

Celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01 M. BAY NOUAILHAT

- POUR : 13

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs., BOGNON. GODILLOT. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT. ERARD (pouvoir)

06-OBJET : INDEMNITES DE CONSEIL:

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire présente aux conseillers municipaux la circulaire préfectorale n° 18 du 21 mars 2017, relative aux montants maximaux bruts des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 01^{er} février 2017, il est donc nécessaire de modifier la délibération du 16 avril 2014 comme suit : « les délibérations indemnitaires doivent faire référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte ladite modification.

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 14

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. GODILLOT. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT. ERARD (pouvoir)

07-OBJET : EVALUATION PARCELLE AC 45 :

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

Madame le maire informe le conseil municipal que les propriétés cadastrées AC 29, 30 et 45, sises au 09 rue du Général de Gaulle sont proposées à la vente.

Suite à la volonté du conseil municipal d'aménager la cour du Château, il serait judicieux que la commune acquiert la parcelle AC 45.

Le conseil municipal mandate le maire pour demander une évaluation financière de cette parcelle par la DGFIP, division Domaine.

Cette décision est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 14

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs. BAY NOUAILHAT. BOGNON. GODILLOT. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO. VERCHERE. VIENT. ERARD (pouvoir)

LEROY D.

ZOBENBULLER Ch.

BAY NOUAILHAT G.

BOGNON C.

ERARD J. pouvoir

FOLIN H.

GODILLOT J-P.

KASAD J.

MARCHE T.

MULIN E.

RACLOT F.

SIMAO J.

VERCHERE G.

VIENT C.